CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME CORINNE CHABAUD

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Septembre 2018

OBJET : Actions en faveur de la biodiversité.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- de se prononcer favorablement, dans le cadre de l'aide aux actions en faveur de la biodiversité, sur l'attribution d'un montant total de subventions de 77 600 €réparties comme suit :

Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles : 15 000 € Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Camargue : 7 600 € Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume : 20 000 € Aix-Marseille Université : 35 000 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à signer la convention avec Aix-Marseille Université annexée au présent rapport.

La dépense totale correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée